

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Catherine BIRONNEAU, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Florence BILLAULT-FRANCOIS, Annie TOULLIC, Didier PICARD.

Absents excusés : Christian BLIN (pouvoir à Jean-Marie Duchêne), Virginie WILHELM (pouvoir à Catherine Bironneau), Yann BERRUET (pouvoir à René Béguin).

Absents : Pauline PETIT.

DEMANDE SUBVENTION APPEL A PROJETS 2020 DU DEPARTEMENT

Le maire expose au conseil municipal qu'afin de tenir compte du calendrier électoral de l'année 2020 le département du Loiret renouvelle avant la fin de l'année un Appel à Projets d'intérêt communal à l'intention des collectivités concernant les projets 2020, afin de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires.

Les projets présentés devront s'inscrire dans les domaines de l'aménagement durable, ou de la proximité et du développement du territoire.

Le conseil municipal **VOTE** le projet de réfection de la toiture de la salle polyvalente, **RETIENT** le devis de l'entreprise NICOLAS LE TOIT GATINAIS pour la somme de 71 160.61 € TTC, **SOLLICITE** le soutien financier du Département au titre de l'appel à projets 2020 d'intérêt communal pour la somme de 34 000 euros.

ALIGNEMENT PARCELLE SECTION AE N°356 – n°59 rue Robert Pichon

Le conseil municipal **VALIDE** la mise en application de l'alignement de la propriété n°59 rue Robert Pichon, **VALIDE** l'attribution de la nouvelle parcelle à la commune de Corquilleroy, cadastrée section AE n°356 d'une superficie de 13m², **AUTORISE** le maire à signer l'acte administratif correspondant à cette régularisation.

PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE DES AGENTS (PREVOYANCE ET COMPLEMENTAIRE SANTE)

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 prévoit la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le conseil municipal a délibéré le 23 novembre 2012 décidant d'intégrer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG 45), et délibéré le 12 décembre 2018 pour le renouvellement de cette convention,

Le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté pour avis concernant le montant de participation attribué par la collectivité aux agents adhérents aux contrats retenus par le CDG 45.

Le conseil municipal **DECIDE** d'accorder une participation financière aux agents de la collectivité pour le **risque santé** et le **risque prévoyance**.

Cette participation a pour but d'inciter les agents à adhérer et ainsi leur éviter une perte de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 90 jours.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPAS FORMATIONS DES AGENTS

Le conseil municipal **DECIDE** de maintenir le remboursement aux agents de la collectivité des frais de repas des journées de formation aux frais réels, dans la limite du plafond réglementaire.

ENQUETE PUBLIQUE EUROVIA – Exploitation centrale d'enrobage à chaud

Par arrêté en date du 15 juillet 2019 le Préfet du Loiret a prescrit une consultation du public sur une demande d'enregistrement présentée par la Société EUROVIA GRANDS TRAVAUX pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers au lieu-dit « Chaumont » à Corquilleroy, considérant que l'activité projetée relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le conseil municipal **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le dossier d'enquête publique, considérant que celui-ci a été jugé recevable par l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre Val de Loire.

RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SMIRTOM

Le conseil municipal **APPROUVE** le rapport d'activités 2018 du SMIRTOM.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Le conseil municipal **CHARGE** le maire de recruter un ou plusieurs agents contractuels pour pallier ponctuellement aux absences des agents titulaires.

QUESTIONS DIVERSES

DESERTIFICATION MEDICALE – PROTESTATION AU GOUVERNEMENT

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 15 mai 2019 il avait décidé d'interpeler Madame la ministre de la santé afin de lui faire part de l'inquiétude de la désertification médicale dans notre région.

Madame Agnès BUZYN, ministre de la santé, a adressé un courrier aux élus en réponse à leur inquiétude, courrier qui sera transmis à chacun des élus.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le maire informe le conseil municipal qu'en conclusion d'un contrôle de la cuisine centrale, la commune de Corquilleroy a reçu un AVIS TRES SATISFAISANT.

RENTREE SCOLAIRE

Bilan positif : 307 enfants sont scolarisés cette année, 101 en maternelle et 206 en élémentaire.

Seul point toujours préoccupant : la circulation et le stationnement rue de l'Ancien Bourg. A ce titre le maire rappelle que le « dépose minute » a été supprimé afin de l'utiliser en voie de circulation lorsqu'un bus est stationné, d'autre part de nombreux parents d'élèves oublièrent qu'il s'agissait d'un dépose minute et l'utilisait comme emplacement de stationnement.

Un avis a été remis à tous les parents d'élèves leur rappelant la suppression de ce dépose minute et l'existence du système de vidéo verbalisation.